le cnam

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Numéro 289

publié le 16 novembre 2026

Le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site internet du Cnam https://www.cnam.fr/actes-administratifs-et-informations-legales/

Décisions émanant de l'administration générale (AG) 3

- Décision tarifaire modificative n° 2026-104 AG du 23 octobre 2026 portant le tarif des actions de formation – Année universitaire 2026-2027 4
- Décision n° 2026 -119 AG du 7 novembre 2026 portant délégation de signature à la directrice générale des services - Madame Anne-Sophie DOURNES 5

Décisions émanant de l’administration générale (AG)

le cnam

Décision tarifaire modificative n°2026-104-AG

Tarif des actions de formation - Année universitaire 2026-2027

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;
Vu le décret n° 2012-1246 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2019 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration à l'administrateur général, notamment en matière tarifaire ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 25 juin 2020 relative à la politique tarifaire de l'établissement ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 8 juillet 2021 relative à la politique d'exonération ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 juillet 2022 relative à la politique d'exonération ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam du 13 mars 2024 relative à la politique tarifaire de l'établissement.

DECIDE :

Article 1 – Tarifs 2026-2027

Les tarifs suivants sont ajoutés :

Entité	code formation BéDéO	libellé formation	tarif tiers financeur (€)	tarif individuel (€)	code tarifaire Siscol	contexte
EPN09	MCP011	Réassurance et dynamiques financières	2 000	2 000	1	Nouvelle formation
EPN15	MR16501A	Master Droit, économie et gestion mention marketing, vente parcours Intelligence marketing et entreprise responsable	1 700	850	3	2ème année du master en deux ans

Article 2 – Validité de la présente décision

La présente décision tarifaire modifie et complète la décision tarifaire 2026-51-AG du 22 mai 2026.

L'administratrice générale et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 23 octobre 2026

L'administratrice générale

1

Administration générale

le cnam

DÉCISION N° 2026 – 119 AG
portant délégation de signature à
la directrice générale des services –madame Anne-Sophie DOURNES

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment, l'article 19,
Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers - Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédicte),
Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,
Vu la délibération du conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers du 13 mars 2019 portant délégations du conseil d'administration à l'administrateur général,
Vu la décision n° 2026-99 AG en date du 12 octobre 2026 portant délégation de signature de Mme Sophie-Sophie DOURNES en qualité de chargée de missions ressources humaines rattachée à l'administratrice générale,
Vu l'arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace n° MEN000343119660 en date du 7 novembre 2026 portant nomination de Mme Anne-Sophie DOURNES en qualité de directrice générale des services d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel au sein du Cnam,

DÉCIDE :

Article 1er – Délégation de signature

Au titre de ses fonctions de directrice générale des services à compter du 7 novembre 2026, Madame Anne-Sophie DOURNES reçoit délégation à l'effet de signer tous actes, décisions ou conventions, sur le périmètre de l'établissement public (qui inclut la Fondation du Cnam et le centre de formation des apprentis en Ile-de-France), à l'exclusion des décisions de nomination dans les fonctions de direction et dans la limite de toutes délégations accordées par le conseil d'administration à l'administratrice générale.

Article 2 – Exécution et date d'effet

Madame Anne-Sophie DOURNES et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 7 novembre 2026.

Fait à Paris, le 7 novembre 2026

L'administratrice générale

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

B. Fauvarque-Cosson

Bénédicte Fauvarque-Cosson

Administratrice générale
du Conservatoire national
des arts et métiers

1

Conservatoire national
des arts et métiers

Diffusion :
- Madame Anne-Sophie DOURNES, délégataire

Copie à :
- Monsieur Benoît GAUSSIN, agent comptable
- Madame Anne DUSSOLLE, directrice des affaires financières